



Commune de Saint Pierre d'Aurillac

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 juin 2014

## **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Sandra BOUSQUET – Jean CORBANESE – Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN – Patrick TAUZIN – Denis VIMENEY.

## **ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Alice AMELIN – Jean-Paul BARITAUT - Myriam BELLOC – Nicole DUCHESNE.

## **SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Gaëlle DELPRAT

## **ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL POUR LE COLLÈGE ÉLECTORAL DES SÉNATORIALES**

Le Maire rappelle au Conseil que les élections sénatoriales auront lieu le 28 septembre prochain et que le collège électoral est composé d'élus désignés. Chaque Conseil Municipal doit élire un certain nombre de délégués en fonction de la population. Pour St Pierre d'Aurillac la Loi prévoit 3 délégués titulaires et 3 suppléants élus sur la base d'un scrutin de liste. Il fait donc appel à candidature et constate qu'une liste se propose au suffrage.

La liste « continuité, renouvellement, dynamisme » est composée de 3 candidats titulaires (S.Denoyelle, P.Laprie et J.Corbanèse) et de 3 candidats suppléants (A.Delpeyrou, F.Dussillols et G.Delprat). Il est procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement. Le résultat proclamé par le Maire est le suivant :

Votants	11	
Nuls	0	
Liste	11 voix	les 6 candidats sont élus.

## **ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE**

Les Syndicats département d'énergie électrique d'Aquitaine se sont regroupés pour former un groupement d'achat et proposent aux communes d'adhérer. En effet les tarifs d'achat d'énergie (gaz et électricité) vont être dérégulés dans les prochaines semaines et les contrats conclus jusqu'ici sur la base de tarifs « préférentiels » vont devenir caducs. Chaque acheteur devra négocier ses nouveaux tarifs avec les fournisseurs et les communes en se regroupant seront plus fortes. Le SDEEG propose donc une adhésion et négociera, sous maîtrise publique, de nouveaux tarifs à la place de la Commune pour des frais d'adhésion minimaux. Le Conseil à l'unanimité décide d'adhérer et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires et à communiquer les éléments chiffrés correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30.